

MODIFICATION N° 1 datée du 28 juillet 2017 apportée au prospectus simplifié daté du 30 juin 2017.

FONDS PH&N

Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du fonds suivant :

Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North

(le « Fonds »)

La présente modification n° 1 datée du 28 juillet 2017 apportée au prospectus simplifié du Fonds daté du 30 juin 2017 renferme certains renseignements supplémentaires sur le Fonds. Le prospectus simplifié relatif au Fonds devrait être lu à la lumière de ces renseignements. Les expressions utilisées mais non définies dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié. Les numéros de page renvoient aux pages de la version commerciale imprimée du prospectus simplifié.

Résumé

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a annoncé que les parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du Fonds sont de nouveau offertes aux nouveaux épargnants, à compter du 26 juillet 2017.

Modification

À compter du 26 juillet 2017, le prospectus simplifié est par les présentes modifié comme suit :

1. le tableau intitulé « Détail du Fonds », à la page 19 du prospectus simplifié, est modifié par i) la suppression complète de la note 1, ii) la suppression de l'appel de note 1 dans la deuxième rangée du tableau – « Date de création », iii) le changement de désignation de la note 2, qui devient la note 1, et iv) le remplacement de l'appel de note 2 par l'appel de note 1 dans la colonne intitulée « Frais de gestion » de la cinquième rangée du tableau – « Frais ».
2. Le troisième paragraphe de la rubrique « Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds », à la page 99 du prospectus simplifié, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« À compter du 4 juillet 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts du Fonds d'obligations. Les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations en date du 4 juillet 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. En outre, PH&N peut aussi maintenir le droit de certains épargnants, notamment les fonds d'investissement que PH&N ou les membres de son groupe gèrent, d'investir dans le Fonds d'obligations. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements. »

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., gestionnaire du Fonds et filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2017

104746 (07-2017)